

COMMISSION
CULTURE ET PATRIMOINE

**TIERS-LIEUX CULTURELS
ET RÉSIDENCES
ARTISTIQUES : SOUTENIR
L'ATTRACTIVITÉ DU
TERRITOIRE**

.....

Note préparatoire de la séance du 12/05/2022

I INTERVENANTS

Laurent Roturier, Directeur régional des affaires culturelles
(DRAC)

Arnaud Idelon, Spécialiste des tiers-lieux culturels et curateur
d'art

Cathy Bouvard, Directrice des Ateliers Médicis

.....

🕒 Le jeudi 12 mai 2022 de 14h30 à 16h00

📍 En visioconférence

👤 **Élus référents :**

- **Arnaud Péricard**, maire de Saint-Germain-en-Laye (78)
- **Annie Tissier**, adjointe au maire de Flagy (77)

.....

Pour rejoindre en visioconférence, veuillez cliquer ou copier/coller le lien suivant :

<https://us06web.zoom.us/j/84431313276?pwd=d0EwTEJYUnowT21xeFMvMzdyZEpRUT09>

Si besoin, indiquez le :

- Numéro ID de la réunion : 844 3131 3276

- Code secret : 825817

En cas de problème de connexion, veuillez contacter notre hotline :

0970 711 105 ou support@frv-sense.com

I OBJECTIFS

- ✓ Comprendre les ressorts de l'essor des tiers-lieux culturels
- ✓ Echanger sur les intérêts et les limites de ce type de projet
- ✓ Partager des exemples de projets qui ont fait leurs preuves, en prenant en compte les spécificités des différentes typologies de territoires franciliens (zones denses urbaines, zones rurales...)

I CONTEXTE / ACTUALITÉ

Dans le domaine de la culture, un tiers-lieu est un espace hybride de partage des savoirs et des cultures, qui place l'utilisateur au cœur des processus d'apprentissage, de production et de diffusion des cultures et des connaissances.¹ La spécificité des tiers-lieux réside dans **leur ancrage au territoire créant des lieux**

¹ Raphaël Besson, « Les tiers-lieux culturels, chronique d'un échec annoncé », *L'Observatoire, la revue des politiques culturelles*, n°52, 2018.

de proximité, assurant à la fois des fonctions de solidarité et une participation culturelle active au-delà des pratiques et disciplines culturelles classiques. Le dispositif repose sur le principe de co-construction émanant d'un collectif ouvert, profondément ancré sur le territoire qu'il investit et aux groupes de personnes qu'il réunit. **Ce nouvel usage de la culture fait appel à des espaces ouverts et conviviaux, fondés sur l'hyper-relationnel, désireux de stimuler les contacts, collaborations et échanges.**

Les tiers-lieux culturels ont tendance à se construire en réaction à la vision élitiste de la culture et des savoirs pour s'intéresser davantage aux acteurs de terrain informels et aux espaces de vie quotidienne. Il s'agit d'une nouveauté dans le paysage culturel où **les publics ne sont plus uniquement consommateurs et spectateurs mais acteurs d'espaces** dédiés à la vie sociale, ouverts à tous, regroupant des connaissances académiques ou tacites. S'ils se sont majoritairement développés dans les centres urbains, des formats innovants de tiers-lieux émergent dans les petites et moyennes communes, notamment celles labélisées « Petite ville de demain », où l'enjeu de la cohésion et de la revitalisation territoriale est fort. **Les résidences d'artistes et autres tiers-lieux culturels s'appuient généralement sur un tissu associatif déjà ancré localement.** Il s'agit d'un facteur d'attractivité, notamment pour les zones rurales.

Le mouvement des tiers-lieux connaît un réel engouement ces dernières années de la part de l'État, à travers les investissements consentis par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), et des collectivités territoriales, en lien **avec les problématiques de télétravail et de revitalisation territoriale.** Alors qu'ils se posaient davantage en situation de rupture avec les politiques culturelles existantes, **certains tiers-lieux sont désormais de véritables institutions reconnues et soutenues par les pouvoirs publics.**

L'Observatoire des politiques culturelles formule les quelques limites posées par le processus d'institutionnalisation des tiers-lieux :

- ✓ Les nouveaux enjeux liés aux tiers-lieux impliquent **la mise à l'épreuve des compétences et métiers traditionnels de la culture.** Les professionnels de la culture endossent désormais le rôle de facilitateur des échanges sociaux plutôt que d'intervenant-organisateur.
- ✓ La création d'un tiers-lieu risque d'être réduite à la **compensation de perte d'attractivité** de certains lieux de culture ou à **un instrument de développement économique local.**
- ✓ Le soutien aux tiers-lieux culturels émane de la transversalité des politiques publiques en **impliquant la collaboration avec une pluralité d'acteurs qui sortent du secteur culturel** (ANCT, Banque des territoires, France tiers-lieux...).
- ✓ Les tiers-lieux risquent d'entraîner une **déspécialisation des lieux de culture et de savoir classiques** (bibliothèque, musée ou incubateur).

L'Etat, via la Direction régionale des affaires culturelles, peut accompagner dans certains cas des projets de résidence artistique au sein des tiers lieux culturels. Le dispositif « Quartiers culturels créatifs », dont une nouvelle phase devrait être lancée en fin d'année 2022, vient en soutien de ce type de projet. Les modalités seront présentées lors de la séance.

Arnaud Idelon travaille auprès de plusieurs tiers lieux-culturels du Grand Paris. Il a fondé **Ancoats**, coopérative de consultants en fundraising, qui se positionne comme interface pour fédérer l'ensemble

des acteurs d'un territoire agissant pour le développement en synergie de tiers-lieux.

Les Ateliers Médicis s'attachent à faire émerger des voix artistiques nouvelles, diverses, et à accompagner des artistes aux langages singuliers et contemporains. Ils accueillent en résidence des artistes de toutes les disciplines et soutiennent la création d'œuvres pensées en lien avec les territoires. **Ils favorisent ou organisent la rencontre entre les artistes et les habitants.** À la frontière de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil (93), le projet des Ateliers Médicis se développe avec la création d'un Établissement public de coopération culturelle portant une double ambition : développer un établissement dédié à la jeune création, aux émergences artistiques et culturelles. Ce sera également le lieu du projet d'un grand équipement culturel de dimension métropolitaine, nationale et internationale à l'horizon 2024.

I PROPOSITION DE DEROULE

14h30-14h35 : Introduction de la séance par les élus référents de la commission

14h35-14h55 : Intervention de Laurent Roturier (DRAC)

14h55 à 15h15 : Intervention d'Arnaud Idelon, spécialiste des tiers-lieux culturels

15h15-15h30 : Intervention de Cathy Bouvard, directrice des Ateliers Médicis

15h35-16h : Temps d'échange avec les participants et clôture de la séance

I QUELQUES CONSEILS DE BONNE UTILISATION

- Quelle que soit votre connexion (fibre ou wifi), positionnez-vous à proximité de la source.
- Pendant la réunion, assurez-vous qu'il n'y ait pas de connexions autour (ou peu). Pensez à désactiver les VPN quand il y en a (pare-feux...) et à fermer toutes les autres applications sur l'ordinateur (notamment celles utilisant du son : Skype...). Idéalement, débranchez temporairement les autres accès à internet (box de votre TV, objets connectés, etc.).
- Utilisez, de préférence, un casque et un micro externes à l'ordinateur (ou kit main libre) pour éviter les gênes en termes de son.